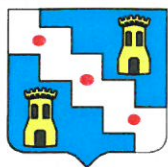


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

## Mairie de CHEVINAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 2 – Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Christian DERBOUL, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Liliane DENIS, David LECOANET, Sandrine THOMAS, Chrystel ANTOINE, Cédric JOLY, Caroline GIMENEZ.

**Absent excusé** : Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Françoise LEMERLE, Hervé MOISSONNIER pouvoir donné à Cédric JOLY, Paul CALVET pouvoir donné à Frédéric PAULOIS, Johann RONY pouvoir donné à Louis PASCUAL, Iléna PONS pouvoir donné à Chrystel ANTOINE.

**Date de convocation** : 23 avril 2026

### **OBJET** : Approbation du Compte Administratif 2025 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2025 qui s'établit de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice 2025	258 823,83 €	414 923,12 €
Dépenses de l'exercice 2025	104 470,07 €	332 307,71 €
Résultat comptable 2025	154 353,76 €	82 615,41 €
Report des Recettes 2024	0,00 €	85 990,31 €
Report des Dépenses 2024	154 878,43 €	0,00 €
Restes à Réaliser	33 804,41 €	0,00 €
<b>Résultat cumulé fin 2025</b>	<b>-34 329,08 €</b>	<b>168 605,72 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2025 du Budget Communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,  
Christian DERBOUL



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture